

# PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



## PACK SÉRÉNITÉ PHYTO

SUIVI RÉGLEMENTAIRE PAC

ACCOMPAGNEMENT AU  
RENOUVELLEMENT DE VOTRE  
CERTIPHYTO

### Le Conseil Phytosanitaire évolue à partir de 2021

Le conseil est dorénavant séparé de la vente (Loi EGALIM)

LE CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTO  
(CSP) POUR LE RENOUELEMENT  
DU CERTIPHYTO DEVIENT  
OBLIGATOIRE AVEC 2 CSP À  
JUSTIFIER TOUS LES 5 ANS

*POUR RAPPEL :*

LE CONSEIL TECHNIQUE DE  
PRÉCONISATION QUI VOUS AIDE À  
CHOISIR LES PRODUITS POUR LA  
CAMPAGNE ET LEURS DOSAGES  
N'EST PAS OBLIGATOIRE

### SUIS-JE CONCERNE PAR LE CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTO ?

NON

Si je suis en Agriculture Biologique ou en cours de conversion sur la totalité de l'exploitation ou certifié HVE

OUI

→ 1 seul CSP si mon exploitation concerne moins de 2 ha en arboriculture, viticulture, horticulture ou cultures maraîchères ou moins de 10 ha pour les autres cultures

→ sinon 2 CSP

[www.hapy.chambre-agriculture.fr](http://www.hapy.chambre-agriculture.fr)

# LE PACK-SERENITE PHYTO :


## UN CONTRAT DE 3 ANS POUR VOUS ACCOMPAGNER

Tarif : 56€ HT/mois



### PACK-SECURITE

*" Un conseiller référent pour vous accompagner dans vos déclarations "*

- + Réalisation de la déclaration annuelle de surfaces
- + Conseils pour l'optimisation des aides et des déclarations animales
- + En Zone Vulnérable, réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure et de l'analyse du reliquat azoté
- + Hors Zone Vulnérable, un abonnement à SYNEL IPG pour les éleveurs
- + Accompagnement personnalisé pour le pilotage global de votre entreprise
- + Suivi de votre dossier par un conseiller référent toute l'année
- + Un diagnostic conditionnalité personnalisé
- + Accès à votre dossier 
- + Accompagnement par votre conseiller en cas de contrôle
- + Se préparer à la prochaine réforme de la PAC 2023

*La sécurisation réglementaire qu'offre le contrat de suivi annuel Pack-Sécurité est complétée par un accompagnement spécialisé dans la thématique de votre choix.*



### Conseil stratégique PHYTO



*" Un accompagnement pendant 3 ans sur la réglementation phytosanitaire "*

- + Un Conseil Stratégique Phyto sur les 3 ans d'engagement
- + Prise en charge et engagement à vous faire respecter vos échéances de renouvellement du Certiphyto si concerné

### Les + AVANTAGES



Un diagnostic complet de vos pratiques phytosanitaires, vos atouts et contraintes d'exploitation



Un plan d'actions personnalisé, avec des leviers clefs et stratégiques adaptés à votre exploitation



Se projeter pour faire évoluer ou non le système de production



Être en conformité en vue de votre renouvellement Certiphyto



## Nous contacter

Agence Adour et Gaves

Tél : 05 62 34 87 40

Agence Coteaux 3 Vallées

Tél : 05 62 34 87 25

[www.hapy.chambre-agriculture.fr](http://www.hapy.chambre-agriculture.fr)



La Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de Conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
HAUTES-PYRÉNÉES